

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

---

**Séance du : 10 août 2023**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 août 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi dix août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

---

**Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 13 ; votants : 13 ;**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POUILLILIAN, Eric COUDRON, Etienne HUMBERT, Marietta DE WEERT, Séverine QUICHOT, Anne-Laure DUPASQUIER, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND

**Absents :** Nicolas DUBOIS et Jean-François PORTET

**Procuration :** /

**Secrétaire de séance :** Anne-Laure DUPASQUIER

---

**Objet : Convention de partenariat financier pour l'organisation d'un voyage scolaire des élèves de l'école d'Eygliers avec le département des Hautes-Alpes (annule et remplace la délibération n°2023/0906/035)**

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** les délibérations du Département n° 5467 du 5 avril 2016 et n°7324 du 18 décembre 2018, attribuant des subventions aux collectivités de rattachement des écoles pour l'organisation des voyages scolaires ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2023 approuvant la convention de partenariat financier pour l'organisation d'un voyage scolaire ;

Madame le Maire indique que, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2023, l'école communale devait réaliser un voyage scolaire pour l'année 2022/2023 avec une nuit au refuge de la Blanche à St Véran les 29 et 30 juin dernier.

Or, les conditions météorologiques n'ayant pas permis à ce voyage d'avoir lieu, il est proposé de le reporter au 18 et 19 septembre prochain. Celui-ci aurait lieu à Ristolas au Fontenil, et concernerait les 28 élèves des classes de PS-MS-GS de l'année dernière.

Madame le Maire précise que le coût total de ce voyage est de 1 576,50€. L'école ayant déjà sollicité une subvention auprès de la mairie à hauteur de 312,50€ correspondant au coût du transport qui reste inchangé, subvention qui lui a d'ores et déjà été accordée.

Madame le Maire propose que la collectivité dispose du partenariat avec le département afin de bénéficier de la subvention de ce dernier dans le cadre du financement des voyages scolaires par la commune de rattachement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Vote :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Approuve** l'exposé de Madame le Maire
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,

**Anne CHOUVET**

